Saint-Jacques-de-la-Lande (35) : trahi par son ADN, Makhmed, 29 ans, “barbu d’origine russe”, est reconnu responsable du saccage de plusieurs dizaines de tombes dans deux cimetières. Son procès est renvoyé car “une nouvelle expertise psychiatrique s’impose” (MàJ)

06/05/2026 à 18h21



Ce mardi après-midi 5 mai 2026, plusieurs proches de défunts prennent place dans la salle d’audience du tribunal judiciaire de Rennes. Le saccage de tombes, courant avril, dans deux cimetières a créé une vive émotion à Saint-Jacques-de-la-Lande, au sud de Rennes (…)

Le procès de l’homme de 29 ans, trahi par son ADN, a été renvoyé au 8 juillet 2026. Une nouvelle expertise psychiatrique s’impose. (…) Barbu, le cheveu hirsute et le regard hagard, le prévenu bâille et s’étire longuement dans le

box du tribunal. Une attitude léthargique que le procureur de la République impute aux médicaments que l'intéressé, d'origine russe, avait justement cessé de prendre au moment des faits. (…)

En défense, Me Marine Gravis estime que la prison est « la solution de facilité. Mon client n'y a pas sa place. Il a surtout besoin de soins ».

Ouest France

Finalement, peu avant 16 heures, le prévenu, Makhmed, fait son entrée, escorté par les forces de l'ordre. Barbe hirsute, sweat gris, regard perdu, il écoute la présidente, Louis Miel, détailler les faits qui lui sont reprochés, à Saint-Jacques-de-la-Lande mais aussi dans d'autres communes.

À la surprise générale, le prévenu demande à être jugé immédiatement, dans le cadre de cette comparution immédiate. Une position en contradiction avec celle de son avocate commise d'office au dernier moment par l'ordre des avocats, Me Marine Gravis. « Je vous avais dit que je demanderais le renvoi », lui rappelle-t-elle. Après ce coup de théâtre, le procureur de la République, Frédéric Teillet, justifie la rapidité de la procédure. «Au regard du trouble à l'ordre public, le parquet a tenu à agir rapidement. » Mais il nuance aussitôt. <<< Ceci étant, la procédure ne peut pas se faire au détriment de la défense. Il ne faut pas confondre vitesse et précipitation. >> Dans l'attente d'une nouvelle expertise psychiatrique, l'affaire est finalement renvoyée au 8 juillet à 15 heures.

RennesInfos